



bulletin

N° 7

Juin 2011

Mot d'accueil

Chère lectrice, cher lecteur,

Vous avez devant vous le septième bulletin destiné à vous informer de l'actualité du processus de réglementation en médecine alternative et des activités de l'OrTra MA.

En tant que membre du comité de l'OrTra MA, je suis très heureux que nous puissions vous transmettre avant les vacances d'été, les dernières informations concernant la réglementation professionnelle. Le travail se poursuit au sein de tous les organes, et le comité, le secrétariat, les groupes de pilotage ainsi que les équipes de projet s'impliquent activement dans le but d'obtenir une réglementation fédérale et de disposer ainsi des examens professionnels fédéraux qui en découlent.

Consacrez un peu de temps à ce bulletin, lisez les différentes déclarations et soyez ainsi au courant de l'état d'avancement de l'ensemble du projet sur la réglementation professionnelle! Je suis sûr que ce bulletin apportera aussi des éléments de réponse aux multiples questions qu'en tant que praticien de la médecine d'alternative, vous vous posez.

L'OrTra MA a déjà trois ans et son développement est réjouissant. Toutefois, il nous manque encore un plan directeur formalisant les objectifs à long terme, les stratégies, la culture et la philosophie de l'association. Les délégués de toutes les associations membres de l'OrTra MA sont donc invités à participer au workshop qui aura lieu le 23 août. Il est en effet important que les associations membres soient représentées par les praticiens qui sauront exposer leur position et leurs objectifs.

Se basant sur le vote des associations membres à l'initiative „Oui à la médecine de famille“ ou le contre-projet du Conseil fédéral, le Comité de l'OrTra MA a déposé une réponse collective à la consultation.

Je vous remercie tous de votre soutien, de votre concours et de votre coopération à ce processus et suis impatient de vous accueillir à notre prochaine séance d'information du printemps/été 2012.

Au nom du Comité de l'OrTra MA, je vous souhaite un bel été et d'agréables vacances.

Cordialement

Heidi Schönenberger,
Membre du Comité de l'OrTra MA

Sommaire

Mot d'accueil.....	1
La réglementation de la profession.....	1
Nouveautés de l'OrTra MA.....	3
Une association professionnelle prend la parole.....	5
Infos pratiques et bon à savoir.....	6
Sponsoring.....	4
Nouvelles concernant le Projet.....	4
Mentions légales.....	4

Vous trouverez également des informations à jour sur le site de l'OrTra MA (www.oda-am.ch)

La réglementation de la profession

Analyse du champ professionnel et profil de compétences

Les travaux du projet d'analyse du champ professionnel (ACP) tournent encore à plein régime. Conformément au plan de projet, en avril, l'équipe de projet a soumis à consultation deux nouveaux profils professionnels, un pour la thérapie complémentaire (TC) et un autre pour la médecine alternative (MA), auprès des organisations membres de l'Oda qui sont concernées. Les associations disposaient de deux mois pour étudier et commenter ces propositions.

L'OrTra MA a ensuite organisé une soirée d'information visant à mieux comprendre le profil professionnel et à se pencher ensemble sur les remarques. Les détails ont été présentés, les corrélations ont été soulignées et les questions ont obtenu des réponses.

Depuis le début du mois de juin, l'équipe de projet évalue les résultats de la consultation dans le but de soumettre les profils professionnels épurés à la consultation externe d'ici octobre. Externe signifie que d'autres organisations du secteur de la santé, les autorités fédérales, les caisses maladie, etc., pourront se prononcer sur les profils professionnels. Une fois qu'ils auront obtenu leur approbation, les profils profession-



nels amendés constitueront la base pour le règlement de l'examen fédéral.

Preuve du besoin

La preuve de la nécessité d'une réglementation de la profession MA est désormais consignée et clairement motivée dans un document complet qui peut être consulté sur le site Internet de l'OrTra MA.

Analyse des parties prenantes

Le terme de «parties prenantes» (Stakeholder en anglais), désigne les personnes et les institutions qui s'intéressent activement à un projet ou sont concernées par l'évolution ou l'aboutissement d'un processus. Il est primordial que les deux OdAs TC et MA, connaissent les acteurs clés et sachent exactement qui sera touché par la réglementation et sous quelle forme.

Dans cette optique, l'équipe du projet ACP a réalisé une analyse complète des différents acteurs du secteur professionnel des thérapies complémentaires et de la médecine alternative qu'elle a remise aux comités des OdAs KTTC et MA, le 28 mars 2011 lors d'une petite cérémonie.



Le chef de projet ACP Rudolf Happle remet l'analyse des Stakeholders aux représentants des comités TC (Barbara, Ettler) et MA (Simon Becker)

Avant que les deux profils professionnels ne soient soumis à la consultation externe en septembre 2011 (voir ci-dessus), les deux comités prendront personnellement contact avec les acteurs les plus importants pour les informer de l'évolution du processus de la réglementation de la profession et répondre à leurs questions. L'objectif de ces entretiens est d'obtenir le soutien de ces partenaires de poids en les convainquant et leur fournissant des informations spécifiques.

À cet effet, une équipe centrale chargée des «parties prenantes» a été formée. Elle est composée de représentants des deux comités et des chefs de projet des deux structures de formation. Son rôle est de coordonner les activités des comités et d'établir les documents de communica-

tion. C'est d'ailleurs précisément au moment où les deux OdAs KTTC et MA sont en pourparlers avec l'univers fédéral de la réglementation de la formation professionnelle, que les relations publiques ainsi que toutes les démarches de communication externe et de rapprochement avec les partenaires influents, s'avèrent déterminants.

Nouveautés de l'OrTra MA

Projet «Structure de formation de l'OrTra MA»

Les travaux sur l'élaboration de la structure de notre organisation continuent à progresser en parallèle du processus de réglementation.

L'OrTra MA étant véritablement la représentante des sept associations professionnelles actives dans le domaine de la MA, ainsi que de deux associations scolaires, elle défend les intérêts de 2'600 praticiens sur le plan de la formation. Il est donc évident qu'elle a besoin de structures appropriées. Il est par ailleurs gratifiant de constater que l'OFFT soutient financièrement le projet de «structure de formation» et accorde ainsi sa confiance à l'OrTra MA dans son rôle d'organisation promotrice des futurs examens fédéraux.

Comme nous vous en informions dans le dernier bulletin, la structure de formation comprend entre autres, la constitution d'un secrétariat. Il convient par ailleurs de mettre en œuvre un concept de communication, d'édifier les principaux processus d'entreprise (consultations, p. ex.) de créer et de cultiver le réseau des thérapeutes et des parties prenantes, de développer des normes de qualité pour l'enseignement professionnel, d'assurer un fonctionnement optimal des organes, et finalement de garantir l'indépendance financière de l'OrTra MA.

Réunion d'information pour les écoles de MA

Le 3 février 2011, l'OrTra MA a organisé une rencontre d'information pour les écoles de MA. 23 représentantes et représentants des prestataires de formation en MA y ont reçu des renseignements sur le processus actuel de la réglementation. Rudolf Happle, chef de projet de l'ensemble du projet de la réglementation en a présenté les différentes phases ainsi que les résultats obtenus.

Christoph Gull, membre du comité de l'organisation faitière Dualstark et président de la Commission des examens de l'EOP, a fait part de sa pratique et de ses expériences en matière de d'examens professionnels supérieurs. Il a également souligné les opportunités et les risques que représentent de tels tests pour les instituts de formation. Ses 30 années d'expérience dans le domaine des examens fédéraux lui ont permis de donner de précieux renseignements et conseils.



Séance d'information 2012

La prochaine séance d'information et de formation destinée aux praticiens de l'OrTra MA aura lieu au printemps/été 2012.

Cet événement vise à informer et à réfléchir sur le futur profil professionnel et sera cette fois réalisé conjointement avec l'OdA KTTC. Y sont prévus, des conférences plénières et des ateliers sur le thème «Rôles professionnels - mon rôle dans la profession».

Tous les détails et les modalités d'inscription figureront dès le mois d'août sur le site de l'OrTra MA. En outre, ces informations seront également diffusées dans les publications des associations professionnelles.

Une association professionnelle prend la parole



SEBIM Société suisse pour l'énergie, la biorésonance et la médecine informative

La SEBIM existe depuis 2008. Elle est née de la fusion de deux sociétés suisses: Schweizerischen Gesellschaft für Bioresonanztherapie SGBRT et Schweizerischen Ärztgesellschaft für Biophysikalische Informationstherapie SABIT. Depuis lors, les médecins, les naturopathes et les thérapeutes travaillent ensemble de façon constructive, dans l'intérêt de la filière commune. Cette société a été admise au sein de l'OrTra MA en septembre 2009.

Au cours des 40 dernières années, s'est développée dans le secteur de la médecine alternative, une nouvelle approche professionnelle qui associe les méthodes traditionnelles de guérison issues de divers systèmes médicaux et la technologie occidentale moderne. Ce qui a autrefois commencé avec le développement du premier appareil de biorésonance constitue désormais un vaste champ d'applications diagnostiques et thérapeutiques. Dans le monde anglophone, l'expression „energy medicine“ s'est imposée comme terme générique, alors que dans les pays francophones on parle de médecine énergétique et informative.

La santé, la maladie et la guérison sont abordées sous l'angle des mécanismes biophysiques. A l'aide de tests interactifs (kinésiologie, bio-

tenseur, test d'électro-acupuncture, simple test du pouls), des informations pertinentes peuvent être recueillies à partir du champ biophysique de l'organisme testé. Cela permet d'évaluer les limites des capacités de régulation de l'organisme testé – au niveau physique, mental et spirituel.

Tout l'art du thérapeute consiste alors à envoyer les signaux thérapeutiques spécifiques qui aideront l'organisme à remettre les mécanismes de régulation sur les rails. Le dispositif technique n'est qu'un outil - rien de plus. Ce qui est décisif c'est la relation thérapeutique considérée comme un champ d'interférence de deux organismes.

Les signaux thérapeutiques sont donc généralement le résultat d'une interférence de quatre éléments: 1. les signaux électromagnétiques de l'appareil, 2. les informations spécifiques du patient, 3. le modèle d'information contenu dans les médicaments, les couleurs, les pierres, etc., et 4. les messages émotionnels et / ou mentaux du thérapeute. Une thérapie personnalisée se façonne ainsi progressivement au cours du traitement et elle peut continuer à stimuler le processus de régulation au-delà des heures de thérapie.

Le grand public n'a malheureusement pas conscience que dans le domaine de la médecine énergétique et informative, beaucoup de connaissances qui à l'origine étaient purement empiriques, sont maintenant scientifiquement vérifiables. La cybernétique, la théorie des systèmes, la physique quantique, la théorie des photons sont les bases scientifiques les plus importantes. A l'avenir, la recherche et les nouvelles connaissances qu'elle fournira, permettront de corroborer scientifiquement ce type de médecine.

En tant qu'association, nous travaillons à bâtir une formation solide et étendue dans cette nouvelle spécialité de la médecine alternative dans laquelle la manipulation des appareils de thérapie ne représente qu'une infime partie du traitement. L'utilisation exclusive d'appareils n'a rien à voir avec la pratique sérieuse de la médecine alternative. Comme dans tous les autres domaines, un diagnostic complet et une thérapie adaptée au patient sont nécessaires. C'est pourquoi il est important que cette nouvelle approche soit intégrée dans la réglementation de la médecine alternative non médicale et qu'elle réponde dès le départ à des normes aussi élevées que toutes les autres filières.

Il est possible, grâce à la coopération qui s'exerce au sein de l'OrTra MA, de mettre clairement en évidence les similitudes et les différences des diverses disciplines tout en renforçant les connexions et la compréhension mutuelle: un



processus passionnant auquel nous participons avec joie et engagement.

Pour la *SEBIM*
Hans Ruedi Aeberli, co-président

Infos pratiques et bon à savoir

Questions importantes au sujet du projet

„Est-ce qu'il a déjà été déterminé quelles disciplines seraient finalement régies dans la nouvelle profession pour la médecine alternative? “

Jusqu'à maintenant les associations professionnelles de l'OrTra MA ont pris quatre disciplines comme point de départ pour le projet de réglementation (médecine ayurvédique, homéopathie, médecine traditionnelle chinoise et la naturopathie traditionnelle européenne NTE). Les critères déterminant s'il s'agit d'une discipline à part entière, ne sont pas encore définitifs, de sorte que sur ce point, des changements sont encore possibles. Il n'a pas encore été décidé de l'éventualité future d'intégrer la biorésonance et la médecine informative (voir ci-dessus) dans la réglementation du profil professionnel en tant que disciplines autonomes.

„Dans la consultation auprès de la branche sur le profil professionnel de la médecine alternative, l'appellation professionnelle (spécialiste en médecine alternative) figurait à titre provisoire. Quand le titre définitif sera-t-il connu? “

Le groupe pilote du projet RPMA va se prononcer de manière définitive sur cette question. Pour ce faire, il dispose comme base, d'un dossier complet d'informations de fond et de critères de décision. Les associations devaient évaluer une sélection de plusieurs titres jusqu'à la fin juin. Le groupe pilote procédera ensuite à une proposition consolidée.

Sponsoring

L'OrTra remercie chaleureusement et se félicite des dons qui lui sont parvenus au cours de l'année passée. Ces fonds seront intégralement consacrés aux projets de réglementation de la profession.

Continuez à faire des dons

L'OrTra accepte avec plaisir tout nouveau don et vous assure que les fonds seront utilisés judicieusement. Nous restons tributaires du soutien des praticiens qui tiennent à ce projet important pour l'avenir de la profession et qui prennent une partie des coûts à leur charge. N° de compte courant 60-548537-9 (référence: Spende BRAM)

Nouvelles concernant le Projet

La FEDMEDCOM et la politique

La Fédération de la médecine complémentaire (Fedmedcom) veille à l'application au niveau politique des revendications fondamentales de la votation du 17 mai 2009 „Oui à la médecine complémentaire“.

La FEDMEDCOM a accueilli avec une énorme satisfaction la décision de M. Didier Burkhalter, de réintroduire les cinq méthodes de médecine complémentaire dans le catalogue de l'assurance de base entre 2012 et 2017. Cette phase devrait servir à résoudre tous les points litigieux et à apporter les preuves pertinentes. Lors d'une réunion avec des représentants de la FEDMEDCOM, M. Didier Burkhalter a assuré qu'il souhaite mettre en œuvre l'article constitutionnel sur la médecine complémentaire. Afin de disposer de l'appui technique indispensable, il a constitué un groupe d'experts dans lequel la FEDMEDCOM et donc nos intérêts, sont représentés.

Pour de plus amples détails sur les travaux de la FEDMEDCOM: www.fedmedcom.ch.

Mentions légales

Éditeur	OdA AM
Rédaction	Markus Senn, markuse@gmx.ch
Collaborateurs	Heidi, Schönenberger, Hans Ruedi Aeberli, Rudolf Happle